

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF233

présenté par

M. Echaniz, Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi, M. Vallaud, Mme Pires Beaune, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun et les membres du groupe Socialistes et apparentés
(membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	51 707 047	0
<i>dont titre 2</i>	51 707 047	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	51 707 047
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	51 707 047	51 707 047
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la baisse des 1.117 ETPT dans le premier degré public pour la rentrée 2023.

Après la suppression de 8000 postes dans le second degrés sous le précédent quinquennat, ce quinquennat semble s'atteler maintenant au premier degrés : 1 117 enseignants en moins sont prévus pour 2023.

La baisse des effectifs n'est pas un argument recevable quand on sait que la France fait encore partie des pays européens avec le plus d'enfants par classe en primaire : 19 élèves contre 13,5 en moyenne dans l'UE (15 en Allemagne, 12 en Belgique, 11 en Italie...).

Alors que la profession d'enseignant est en pleine crise d'attractivité, et que la rentrée scolaire a été marquée pas un manque d'enseignants important, ces suppressions des postes nous semblent dangereuses pour l'avenir de l'école publique.

Loin d'acter la poursuite d'une évolution favorable du taux d'encadrement, ce PLF va acter, au contraire, le maintien de conditions de travail dégradées.

Afin d'être recevable, cet amendement procède au gage suivant :

- Une augmentation de 51 707 047 € en AE et CP répartie pour moitié sur l'action 01 « Enseignement pré-élémentaire » et, pour l'autre moitié, sur l'action 2 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » ;
- Une diminution de 51 707 047 € en AE et CP de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »